ANX199 · ANNEXES DÉDIÉES

Chronologie et déroulement de la septième plaie : la grêle mêlée de feu

La septième plaie intervient après les ulcères, qui constituent la sixième plaie (Exode 9.8-12). Cette dernière avait atteint les hommes et les animaux, au point…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
13 min	**9**	**1**	**09/11/2026**

MISE À JOUR
09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Le contexte immédiat de la septième plaie 2
2. La chronologie relative de l’événement 3
3. Le délai entre l’avertissement et le jugement 4
4. La situation agricole au moment de la plaie 4
5. La période probable de l’année 6
6. La relation chronologique avec la huitième plaie 6
7. La durée de la septième plaie 7
8. La succession des réactions de Pharaon 7
9. Les données explicites et les reconstructions historiques 8
10. Synthèse chronologique 8
Lexique 10

1. Le contexte immédiat de la septième plaie

La septième plaie intervient après les ulcères, qui constituent la sixième plaie (Exode 9.8-12).

Cette dernière avait atteint les hommes et les animaux, au point que les magiciens égyptiens ne pouvaient plus se présenter devant Moïse.

Cependant, Pharaon avait persisté dans son refus de laisser partir les Israélites.

La septième plaie marque une nouvelle étape dans l'intensification des jugements.

Elle atteint désormais directement les personnes et les animaux demeurés à découvert, ainsi qu’une partie importante de la végétation et des ressources agricoles de l’Égypte.

Contrairement à la sixième plaie, elle est précédée d’un avertissement détaillé.

L’Éternel annonce non seulement la nature du jugement, mais également le moment de son déclenchement.

Il permet ainsi aux Égyptiens qui prennent sa parole au sérieux de protéger leurs serviteurs et leurs troupeaux.

Cette particularité confère à la septième plaie une dimension morale particulièrement importante.

2. La chronologie relative de l’événement

Le récit biblique ne fournit pas de date absolue permettant de situer précisément la septième plaie dans une année historique déterminée.

Il permet cependant de reconstituer une chronologie relative.

ÉTAPE	ÉVÉNEMENT	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	INDICATION CHRONOLOGIQUE
1	Fin de la sixième plaie et persistance de l’endurcissement	Exode 9.8-12	Avant la septième plaie
2	Ordre donné à Moïse de se présenter devant Pharaon	Exode 9.13	Tôt le matin
3	Annonce d’une grêle exceptionnelle	Exode 9.18	Pour le lendemain, à la même heure
4	Avertissement concernant les serviteurs et les troupeaux	Exode 9.19-21	Avant le déclenchement de la tempête
5	Déclenchement de la grêle, du feu et du tonnerre	Exode 9.22-24	Au moment fixé par Dieu
6	Destruction des cultures et des êtres vivants exposés	Exode 9.25	Pendant la tempête
7	Protection du territoire de Goshen	Exode 9.26	Pendant la même période
8	Confession de Pharaon et demande d’intercession	Exode 9.27-28	Alors que le jugement frappe l’Égypte
9	Réponse de Moïse et annonce de la cessation du fléau	Exode 9.29-30	Avant la fin de la tempête
10	Précisions sur les cultures atteintes et épargnées	Exode 9.31-32	Description de l’état des récoltes
11	Intercession de Moïse hors de la ville	Exode 9.33	Après sa rencontre avec Pharaon
12	Cessation de la tempête	Exode 9.33	À la suite de l’intercession
13	Nouvel endurcissement de Pharaon	Exode 9.34-35	Après la cessation du jugement

Cette chronologie montre que la plaie se déroule selon une progression ordonnée.

L’annonce précède l’événement.

L’avertissement précède la destruction.

La confession de Pharaon intervient pendant le jugement.

Enfin, l’endurcissement du souverain se manifeste de nouveau après la disparition du danger.

Le texte ne précise pas la durée exacte de la tempête.

Il ne permet donc pas d’affirmer qu’elle aurait duré plusieurs jours ou seulement quelques heures.

3. Le délai entre l’avertissement et le jugement

Exode 9.18 contient une précision importante.

Dieu annonce qu’il fera tomber la grêle le lendemain, à la même heure.

Cette indication établit un délai entre la proclamation du jugement et son exécution.

Le délai possède une double fonction.

Il confirme d’abord le caractère annoncé de l’événement.

La tempête ne survient pas de manière imprévisible dans le déroulement du récit.

Elle intervient conformément à la parole divine.

Le délai permet ensuite aux Égyptiens de prendre des mesures de protection.

Exode 9.19 ordonne de faire rentrer les troupeaux et tout ce qui se trouve dans les champs.

Cette possibilité de protection souligne que le jugement est accompagné d’un avertissement.

Cependant, le texte ne précise pas combien d’heures se sont écoulées entre la communication de l’avertissement aux différents serviteurs de Pharaon et le déclenchement de la tempête.

Il convient donc de ne pas proposer une reconstitution horaire trop détaillée.

4. La situation agricole au moment de la plaie

Exode 9.31-32 fournit les principales indications permettant de situer la plaie dans le cycle agricole égyptien.

Le texte précise que le lin et l’orge furent frappés, tandis que le froment et l’épeautre furent épargnés parce qu’ils étaient plus tardifs.

Ces indications permettent d’établir une chronologie agricole relative.

CULTURE	ÉTAT INDIQUÉ DANS LE RÉCIT	CONSÉQUENCE DE LA GRÊLE
Lin	En phase de développement avancé	Frappé
Orge	En épis	Frappée
Froment	Développement plus tardif	Épargné à ce stade
Épeautre	Développement plus tardif	Épargné à ce stade

Le récit montre donc que les cultures ne se trouvaient pas toutes au même stade de croissance.

Le lin et l’orge étaient suffisamment développés pour subir les conséquences de la tempête.

Le froment et l’épeautre n’avaient pas encore atteint le même degré de développement.

Cette différence explique pourquoi certaines cultures furent détruites tandis que d’autres subsistèrent.

Elle prépare également la huitième plaie.

Exode 10.5 annonce que les sauterelles dévoreront ce qui aura échappé à la grêle.

La succession des deux jugements possède donc une cohérence agricole.

La grêle détruit une partie des cultures.

Les sauterelles détruisent ensuite ce qui reste de la végétation accessible.

5. La période probable de l’année

Les indications agricoles permettent de proposer une période probable pour la septième plaie.

En Égypte ancienne, les cultures céréalières se développaient principalement pendant la saison relativement fraîche qui suivait la décrue du Nil.

L’orge arrivait généralement à maturité avant le blé.

Le lin possédait également un cycle de croissance compatible avec une récolte au cours de cette période.

La situation décrite dans Exode 9.31-32 correspond donc vraisemblablement à une phase de la saison agricole précédant la récolte des céréales les plus tardives.

Une datation vers la fin de l’hiver ou le début du printemps peut être envisagée.

Cependant, cette proposition demeure approximative.

Les périodes de maturation dépendaient notamment des conditions locales, des variétés cultivées et des pratiques agricoles.

Le texte biblique ne fournit ni le mois ni le jour de la septième plaie.

Il serait donc excessif de lui attribuer une date précise.

La seule conclusion solidement fondée sur le récit est que l’orge et le lin avaient atteint un stade de développement plus avancé que le froment et l’épeautre.

6. La relation chronologique avec la huitième plaie

La huitième plaie, celle des sauterelles, succède directement à la septième dans le récit de l’Exode.

Cette succession possède une importance particulière.

Après la grêle, certaines cultures demeurent encore intactes.

Les sauterelles viennent ensuite détruire la végétation restante.

Exode 10.5 annonce que les sauterelles couvriront la surface du pays et dévoreront ce qui aura échappé à la grêle.

Exode 10.15 confirme l’ampleur de cette destruction.

Le texte établit donc une relation directe entre les deux jugements.

La septième plaie ne détruit pas toutes les ressources végétales de l’Égypte.

Elle laisse subsister des cultures qui seront atteintes lors de la plaie suivante.

Cette progression renforce la cohérence narrative du récit.

Elle montre également l’aggravation des conséquences économiques de l’endurcissement de Pharaon.

Cependant, le texte ne précise pas le nombre exact de jours séparant les deux plaies.

Il permet d’établir leur succession, mais non un intervalle chronologique absolu.

7. La durée de la septième plaie

Le récit ne donne aucune durée précise pour la tempête.

Il rapporte son déclenchement, ses conséquences et sa cessation à la suite de l'intercession de Moïse.

Exode 9.33 précise que les tonnerres et la grêle cessèrent lorsque Moïse étendit ses mains vers l'Éternel.

La pluie s'arrêta également.

Cette description montre que le jugement prit fin de manière déterminée.

Cependant, elle ne permet pas de connaître le nombre d'heures pendant lesquelles la grêle tomba.

Il convient donc de distinguer deux affirmations.

La première est explicitement biblique : la tempête cessa après l'intercession de Moïse.

La seconde relèverait d'une hypothèse : attribuer à la tempête une durée déterminée.

En l'absence d'indication textuelle, aucune durée précise ne peut être retenue avec certitude.

8. La succession des réactions de Pharaon

Le déroulement de la septième plaie révèle une évolution rapide dans les déclarations du souverain.

MOMENT	ATTITUDE DE PHARAON	RÉFÉRENCE
Avant la plaie	Refuse toujours de laisser partir Israël	Exode 9.12-17
Pendant la tempête	Reconnaît avoir péché	Exode 9.27
Pendant la tempête	Reconnaît la justice de l'Éternel	Exode 9.27
Pendant la tempête	Demande l'intercession de Moïse	Exode 9.28
Pendant la tempête	Promet de laisser partir les Israélites	Exode 9.28
Après la cessation	Reprend son opposition	Exode 9.34
Après la cessation	Endurcit son cœur avec ses serviteurs	Exode 9.34-35

Cette succession constitue l'un des éléments essentiels du récit.

La confession de Pharaon apparaît pendant la catastrophe.

Son endurcissement réapparaît après la disparition du danger.

Le contraste montre que la reconnaissance de sa faute ne s'accompagne pas d'une véritable transformation de sa volonté.

La chronologie des réactions du souverain contribue donc directement à l'enseignement théologique du passage.

9. Les données explicites et les reconstructions historiques

L'étude chronologique de la septième plaie exige de distinguer les informations directement fournies par le texte biblique des propositions formulées à partir du contexte historique.

QUESTION	DONNÉE EXPLICITE	RECONSTRUCTION OU LIMITE
Ordre de la plaie	Septième dans la succession des dix plaies	Aucune incertitude narrative
Moment de l'avertissement	Moïse doit se présenter tôt le matin	Heure exacte inconnue
Déclenchement annoncé	Le lendemain, à la même heure	Date absolue inconnue
Nature du jugement	Grêle, feu et tonnerre	Description météorologique détaillée non fournie
Étendue	Égypte frappée, Goshen épargné	Délimitation géographique précise non indiquée
Cultures détruites	Lin et orge	Importance quantitative des pertes inconnue
Cultures épargnées	Froment et épeautre	Leur stade exact de développement reste à préciser
Saison	Aucune saison nommée	Fin de l'hiver ou début du printemps envisageable
Durée	Non précisée	Aucune durée certaine
Cessation	Après l'intercession de Moïse	Heure exacte inconnue
Suite immédiate	Nouvel endurcissement de Pharaon	Intervalle avant la huitième plaie inconnu

Cette distinction permet de préserver la précision de l'analyse.

Les données bibliques doivent être présentées comme telles.

Les reconstructions historiques et agricoles peuvent contribuer à éclairer le récit, mais elles ne doivent pas être confondues avec des indications explicitement révélées.

10. Synthèse chronologique

La septième plaie présente une progression particulièrement structurée.

Moïse reçoit l'ordre de se présenter devant Pharaon.

L'Éternel annonce une grêle exceptionnelle pour le lendemain.

Les Égyptiens sont avertis de la nécessité de mettre leurs serviteurs et leurs troupeaux à l'abri.

La tempête se déclenche conformément à la parole divine.

Elle frappe les personnes et les animaux exposés, détruit une partie importante des cultures et épargne le territoire de Goshen.

Pharaon reconnaît alors sa culpabilité et demande l'intercession de Moïse.

Le prophète annonce que la tempête cessera afin que le souverain reconnaisse que la terre appartient à l'Éternel.

Après l’intercession, la grêle, le tonnerre et la pluie cessent.

Cependant, Pharaon revient sur son engagement et endurcit de nouveau son cœur.

Cette succession révèle la cohérence historique et théologique du récit.

La septième plaie n’est pas présentée comme une catastrophe dépourvue de signification.

Elle constitue un jugement annoncé, délimité et interrompu selon la volonté divine.

Elle manifeste simultanément la justice de Dieu, sa patience, la responsabilité humaine et la fidélité de l’Éternel envers Israël.

Enfin, les indications agricoles préparent directement la huitième plaie, lorsque les sauterelles détruiront ce qui aura échappé à la grêle.

La chronologie de la septième plaie constitue ainsi un élément essentiel pour comprendre la progression des jugements et l’aggravation de la confrontation entre l’Éternel et Pharaon.

LEXIQUE

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX198 - Chronologie et déroulement de la septième plaie : la grêle mêlée de feu https://schilo.org/anx198-chronologie-et-deroulement-de-la-septieme-plaie-la-grele-melee-de-feu/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX200 - La grêle et le feu dans l'ensemble des Écritures : étude comparative et portée prophétique https://schilo.org/anx200-la-grele-et-le-feu-dans-lensemble-des-ecritures-etude-comparative-et-portee-prophetique/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx199-chronologie-et-deroulement-de-la-septieme-plaie-la-grele-melee-de-feu/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.